



Position de l'association Agir pour l'Environnement

Thème 8 discuté au sein du Groupe des Amis de
l'ONU

Communication et mobilisation :
quelle « voix » pour l'environnement ?

Une institution internationale, pour puissante qu'elle soit, ne saurait se substituer à un comportement écologiquement responsable de la part des citoyens du monde, en particulier sur le terrain des modes de consommation. C'est pourquoi l'OME doit impliquer et sensibiliser chaque citoyen (I).

Selon le Secrétaire général de l'ONU, le « Global public policy network » est « le partenariat le plus prometteur à l'âge de la mondialisation ». En cela, l'OME doit être un nouveau modèle d'institution internationale, promoteur de la démocratie participative (II).

I. Communication.

Voici un certain nombre de propositions pour une communication pertinente à destination des citoyens du monde.

- De vastes campagnes d'information et d'éducation à l'environnement.

Les campagnes d'information et d'éducation doivent être déclinées dans les divers langues et dialectes locaux et non pas uniquement dans les langues « officielles » de l'ONU afin de sensibiliser l'ensemble des citoyens du monde, particulièrement dans les pays en développement.

Ces campagnes doivent utiliser les médias traditionnels occidentaux (presse écrite, télévisuelle, etc.) mais aussi et surtout les moyens de communication locaux : les pays africains par exemple ont très fréquemment recours au théâtre de rue pour informer les populations des moyens de se protéger du Sida. Pourquoi ne pas créer des stekchs sur la protection environnementale ?

- Des sessions de formation.

Des sessions de formation pour les décideurs politiques et économiques, ainsi que pour des animateurs citoyens, doivent avoir lieu, particulièrement au Sud. Ces sessions de formation seront

financées par l'OME. Les personnes formées auraient la responsabilité de former à leur tour élus, industriels, enfants, femmes, travailleurs, etc. Sera également effectué un suivi de ces retours. Un partenaire associatif du Sud déplore que « lorsqu'une personne est formée, rien n'est mis en œuvre pour assurer que cette personne travaille effectivement dans son pays sur le sujet de formation ». Nous souhaitons qu'un dispositif de contrôle et d'accompagnement soit mis en place.

- Conférences-débats thématiques.

Lieu de convergence des influences citoyennes et associatives, l'OME convoquerait tous les ans une conférence-débat thématique (atmosphère, biodiversité, eau, etc.).

II. Mobilisation.

1. Les outils participatifs pourront être les conférences mondiales des citoyens et la reconnaissance d'un droit de pétition
2. Les citoyens pourront également intégrer les instances décisionnelles de l'OME (Parlement mondial de l'environnement et bureau exécutif).
3. Un mécanisme pour une loi d'initiative citoyenne telle que celle qui figure dans le projet de Convention européenne pourra être établi.
4. Les ONG doivent aussi trouver un terrain d'expression formel au sein de l'OME, par exemple, en ayant accès à la Cour mondiale de l'environnement pour dénoncer un Etat ayant gravement violé un AME global ou en participant à la procédure contentieuse via le statut d'*amicus curiae*.
5. Les collectivités territoriales ne doivent pas être oubliées. Elles doivent intégrer les instances décisionnelles (Parlement mondial de l'environnement et bureau exécutif). En outre, plus encore après le Sommet de la Terre de Johannesburg, elles apparaissent comme des acteurs privilégiés pour l'application locale des politiques de développement durable. Suivant le principe de subsidiarité active, l'OME pourra

engager des partenariats avec elles et initier des processus de coopération entre elles.

6. Enfin, le secteur privé a aussi sa place au sein de l'OME et dans la mise en œuvre des politiques de développement durable ; mais il importe de limiter son influence.
7. Une première étape internationale consisterait à ratifier très largement la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement.

Paris, Décembre 2004